



CAHIER DES CHARGES POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE LOCAL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION DES MOBILITES EN TRIEVES

Cahier des Charges de la consultation sur devis

Juillet 2025

I – PRESENTATION DU TERRITOIRE ET CONTEXTE DE LA MISSION

1. Présentation du territoire

Situation géographique

Le Trièves est un territoire rural de moyenne montagne qui couvre 27 communes sur une superficie de 632 km² et compte 10 178 habitants. Il est cerné par les balcons du Vercors à l'Ouest (le Mont Aiguille en surplomb), les contreforts du Dévoluy au Sud-Est (la Tête de l'Obiou en surplomb) et les canyons du Drac à l'Est. Le territoire est traversé par la départementale D1075, un temps envisagé pour prolonger l'autoroute A51.

3 communes sont en position de centralité sur le territoire (chef-lieu des anciens cantons) en termes d'emploi, d'offre en éducation, en santé, en services et en commerces : Monestier-de-Clermont (1 449 habitants) ; Clelles (535 habitants) ; Mens (1 406 habitants).

A l'extérieur du territoire, les villes où la polarité est importante sont :

- La Mure (4 917 habitants), à 16 km à l'Est / Communauté de communes de la Matheysine, Isère, AURA
- Grenoble (157 477 habitants), à 50 km au Nord / Grenoble Alpes Métropole, Isère, AURA
- Gap (40 000 habitants), à 60 km au Sud / Communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance, Hautes-Alpes, PACA

Les sites où la polarité touristique est importante sont la station de Gresse-en-Vercors, le Lac de Monteynard et le Mont Aiguille.



Flux et offre de transport

Concernant les flux quotidiens, 50% sont des flux sortants du territoire et 50% sont des flux internes. Les deux axes principaux sont ceux du Trièves vers/depuis Grenoble et du Trièves vers/depuis La Mure. Il n'y a pas de pôles économiques ou industriels majeurs dans le Trièves, les principaux secteurs d'activités sont les collectivités territoriales, l'agriculture et le bâtiment.

Le territoire bénéficie de plusieurs services de mobilité (explications détaillées de l'offre en annexe) :

- La ligne de train Grenoble-Gap traverse le territoire et dessert les gares de Monestier-de-Clermont et de Clelles-Mens (dénommée ainsi bien qu'elle ne soit pas reliée au bourg de Mens).
- Le service de TAD de la SNCF assure la liaison de la gare de Clelles à/depuis Chichilianne, Lalley, Le Monestier-du-Percy, Le Percy, Saint-Maurice en Trièves et Saint-Michel-les-Portes (historiquement l'ancien canton de Clelles). Celui-ci est méconnu et peu utilisé.
- Les transports collectifs de la Région avec 2 lignes régulières T94 (Mens - La Mure), T95 (Mens - Grenoble) et une ligne en TAD Château-Bernard<>Monestier-de-Clermont. Il y a également les lignes locales en période scolaire sous réserve du nombre de places disponibles (au même tarif que celui des lignes régulières et du TAD selon le profil et le nombre de zones traversées).
- Les services de navette communale existent également le samedi, jour de marché à Mens : à Châtel-en-Trièves, et de Tréminis à Mens, en passant par Lalley, St-Maurice-en-Trièves et Prébois.
- La ligne Transaltitude aller-retour Grenoble-Gresse-en-Vercors avec un arrêt à Monestier-de-Clermont avec forfait skiligne tous les weekends de la saison touristique hivernale.
- Un véhicule en autopartage Citiz à Mens, place du Vercors (à venir sur Clelles-Bourg et Monestier-de-Clermont).
- L'autostop organisé : des panneaux seront bientôt installés sur l'ensemble des communes du Trièves et les inscriptions au réseau d'utilisateurs (conducteurs et/ou passagers) sont possibles via la Communauté de communes (Mixages sur Mens, le Granjou sur Monestier-de-Clermont et Clelles).
- La location de vélos à assistance électrique de la CCT (format classique et solidaire) jusqu'à fin juin 2026 : service de location 15€/mois, organisé par la CCT (sous délégation de compétence de la Région) et géré par la ressourcerie l'Etrier à Monestier-de-Clermont.

Par ailleurs, différents acteurs privés proposent des services de vente, de réparation, de location autour du vélo ou de location automobile. Des taxis sont implantés dans le territoire (annuaire en annexe).

2. Projet TIMS

Lauréate de l'appel à projet de mobilité durable et inclusive TIMS, la CCT met en place un bouquet de neuf actions expérimentales de mobilité sur le territoire jusqu'en 2026, financées par les CEE. Celles-ci répondent à l'enjeu que constitue aujourd'hui la problématique de la mobilité et de la transition sur le territoire du Trièves et aux difficultés de déplacement rencontrées par les habitants du territoire,

notamment par les personnes en perte d'autonomie, sans voiture ou sans permis, à mobilité réduite ou non autonomes dans leurs déplacements.

3. Gouvernance

Depuis 2021, la compétence mobilité est du ressort de la Région qui est donc AOML (Autorité Organisatrice de la Mobilité Locale) pour le territoire du Trièves. Dans ce cadre, une convention de coopération a été signée avec la Région en 2023 ainsi qu'une convention de délégation de compétence pour pouvoir mettre en place de l'autopartage, un système d'autostop organisée et permettre de la location classique et solidaire de vélos à assistance électrique. Ainsi, La Région a été informée que la **Communauté de communes du Trièves souhaitait mettre en place dans le cadre du projet TIMS une action de service local d'information et d'orientation des mobilités en Trièves**. Ce service ne dépend pas de la compétence mobilité et ne vient pas concurrencer le dispositif déjà mis en place par la Région (Allo la Région vous transporte).

II – OBJET ET CONSISTANCE DU SERVICE

1. Objet

Le service faisant l'objet du présent cahier des charges est un service de standard d'appel téléphonique permettant au bénéficiaire de prendre connaissance de solutions sur-mesure à ses problématiques de mobilités pour un trajet donné (possibilités en termes de moyen de transport, de correspondance, d'horaire, de tarif, de durée et de difficulté de parcours...). Ce standard téléphonique sera géré par le titulaire du marché avec un numéro d'appel unique qui sera communiqué sur le territoire par la Communauté de communes du Trièves.

Les demandes devront également être consignées, pour prendre connaissance de problématiques récurrentes à signaler à la chargée de mission mobilité de la CCT, aux élus et à la Région.

A terme, le service pourra évoluer dans la mise en relation de personnes pour du covoiturage régulier, de l'autopartage entre particuliers. Des liens pourraient être faits avec d'autres actions pilotées par la CCT en faisant remonter les informations à la chargée de mission mobilité de la CCT.

2. Durée du marché

Le service fonctionnera du 4 août au 27 décembre 2025, soit 21 semaines.

III – ORGANISATION DU SERVICE

1. Organisation

Ce service est gratuit pour les bénéficiaires et ouvert à tous. Il fonctionnera du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h.

2. Exécution du service

Le prestataire gestionnaire du service est tenu d'assurer le service pendant les horaires d'ouverture du standard communiqués, quelles que soient les circonstances.

3. Moyens humains et matériels

Le gestionnaire du service devra être en possession d'un téléphone fixe en bon état de fonctionnement avec le numéro d'appel unique communiqué sur le territoire.

La chargée de mission mobilité de la CCT s'engage à fournir l'offre des mobilités en Trièves à jour et assurera un temps de formation du gestionnaire du service lié à cette offre (uniquement pour le lancement de la mission).

IV – CONDITIONS DE REALISATION

1. Pilotage

La Communauté de communes constituera un COPIL-COTECH pour le suivi du service, qui comprendra notamment le Vice-Président en charge de la Transition écologique et des mobilités, le Président, le DGS, la responsable du service économie, la responsable du service Transitions, la chargée de mission mobilité et la représentante local de TIMS (Clara Chopard).

Pour le déroulement du service, il est prévu 3 réunions :

- Une réunion au lancement
- Une réunion en septembre
- Une réunion en décembre pour le bilan

Pendant la prestation, le gestionnaire des services devra fournir le tableau Excel de suivi des réservations tous les mois. A l'issue de la prestation, le gestionnaire des services devra fournir en supplément le suivi des dépenses et le suivi des recettes.

2. Délai de réalisation

Le calendrier prévisionnel de réalisation du service défini par la Communauté de communes est le suivant :

- Lancement de la consultation : 11 juillet 2025
- Date limite de remise des offres : 25 juillet 2025 à 9h ;
- Choix du prestataire et engagement de la mission : 4 août 2025 ;
- Finalisation de la mission : 27 décembre 2025

Le candidat présentera les moyens humains dont il dispose pour répondre à cette consultation. Il remplira le formulaire joint en annexe (note technique et méthodologie d'organisation de l'association pour répondre aux besoins du service, des références, la composition de l'équipe mobilisée ; une proposition financière faisant apparaître les coûts détaillés, coût horaire).

L'association pourra définir une période de montée en puissance progressive du service (à décrire lors de la candidature).

3. Bilan

A l'issue de l'expérimentation, l'association remettra à la CCT un rapport détaillé présentant le bilan quantitatif et qualitatif de la mise en œuvre du service, ainsi que des préconisations pour la création d'un service pérennisé. Si nécessaire l'association pourra proposer une poursuite de l'expérimentation sur une période supplémentaire.

IV – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront être remises **avant le 25 juillet 2025 à 9h.**

Les réponses seront envoyées à Clotilde Senepin, chargée de mission mobilité (service transition écologique) à la Communauté de communes du Trièves (c.senepin@cdctrieves.fr).

Le candidat remplira le formulaire joint en annexe. Il pourra également joindre tout document utile à la compréhension du service.

Toute question sur la présente consultation devra nous parvenir via email à Clotilde Senepin, chargée de mission mobilité (service transition écologique) à la Communauté de communes du Trièves (c.senepin@cdctrieves.fr).

V – JUGEMENT DES OFFRES

Les offres finales seront examinées par la CCT et feront l'objet de la pondération suivante :

- **Critères techniques** : 60 % de la note, sur appréciation des éléments suivants (sans ordre ni pondération) :
 - Qualité et pertinence de la méthodologie proposée au regard des préconisations décrites dans le présent cahier des charges (30 points)
 - Les compétences et références des intervenants mobilisés sur la mission (30 points)
- **Critère économique** : 40% de la note
 - Le coût de la prestation

VI – GARANTIES RELATIVES A LA PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE

Le prestataire cède les droits de propriété intellectuelle des créations réalisées dans le cadre de la

présente consultation. Il en est ainsi des droits de reproduction, de représentation, d'adaptation. La cession de ces droits concerne l'ensemble des éléments et l'ensemble des supports.

VII – CONFIDENTIALITE

Le prestataire s'engage à ne pas divulguer les documents, informations ou renseignements communiqués à l'occasion de la présente consultation.

VIII – MODALITES DE PAIEMENT

L'association gestionnaire du service déposera sur Chorus Pro une facture mensuelle, dont les montants auront été définis dans le devis initial.

Après vérification du service fait, le service opérationnel procède à la validation de la facture.

Le candidat devra joindre un R.I.B au format pdf qui devra être identique aux coordonnées bancaires indiquées sur les factures. Si tel n'est pas le cas, la facture sera rejetée.

Les prix sont fermes et nets de tous frais annexes pour la durée du marché.